



SECTION  
DE LA  
SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »  
(Saint Exupéry)

## Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

### Compte-rendu du CTL du 23 mars 2018

Après lecture de notre déclaration liminaire (ci-jointe), nous avons examiné les différents points suivants à l'ordre du jour :

1) Approbation des PV du 09/01/2018, 11/01/2018 et 14/01/2018 : votes POUR.

2) Les ponts naturels 2018 (pour avis) :

Les jours retenus sont le **vendredi 11 mai, lundi 24 décembre et lundi 31 décembre**.  
Nous nous sommes abstenus de voter au motif que la direction s'est contentée de suivre les directives de la Centrale (3 jours).

3) Bilan de l'entretien professionnel (pour information) :

- Conditions requises pour être évalué :

Seuls les agents ayant accompli 180 jours, pendant l'année de gestion, font l'objet d'un entretien professionnel. C'est pourquoi nous sommes intervenus pour condamner l'absence d'évaluation pour les agents présents moins de 180 jours par année d'activité; une évaluation permet toujours aux agents de se situer par rapport au travail accompli.

- Réductions et majorations d'ancienneté :

Nous avons demandé l'abrogation des décrets de juillet 2010, du 11 mai 2016 et du 3 août 2016 et revendiqué un nouveau système fondé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent avec rétablissement d'une note chiffrée afin que chacun puisse se situer mais sans contingentement des réductions d'ancienneté.

- Analyse des recours en révision :

En matière de recours, le décret du 28 juillet 2010 a modifié le niveau et l'objet de l'intervention de la CAPL, le délai d'appel et introduit l'obligation d'un recours hiérarchique préalable à toute saisine de la CAPL compétente. Nous avons rappelé notre position qui condamne la procédure de recours hiérarchique obligatoire demandé par les agents, préalable au recours en CAP locale, et la réduction des délais de recours en CAPN après avis de la CAPL.

**10 agents** de toutes catégories ont présenté un recours hiérarchique : seules **2 demandes** ont obtenu une **satisfaction totale**.

4 agents ont présenté un recours devant la CAPL compétente qui s'est conclu par 3 admissions partielles et 1 rejet.

Aucun recours n'a été présenté en CAPN.

- Balf syndicale : [fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr)

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>

1/3

#### **4) La formation professionnelle : bilan 2017 et plan 2018 (pour information) :**

Nous avons remercié l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle pour leur travail effectué tout au long de l'année.

Le directeur nous a rappelé l'importance de la formation SIRHIUS obligatoire pour tous les agents étant donné le délai très court de la mise en place de cette nouvelle application informatique en remplacement de AGORA ainsi que la maîtrise du PAS.

Nous sommes intervenus en précisant que nous condamnons la e-formation et l'auto-formation en formation initiale, comme en formation continue lorsqu'elle se substitue à une formation en présentiel.

Nous avons constaté par ailleurs que le taux d'absentéisme est en légère hausse pour les préparations et les formations en présentiel par rapport à l'année dernière ; c'est pourquoi nous avons demandé autant que faire ce peut des formations locales.

Nous réaffirmons notre attachement au concours national comme seul et unique voie d'accès à la fonction publique et nous félicitons les deux agents « Service Civique » de leur réussite au concours.

#### **5) T.B.V.S : définition des 4 indicateurs complémentaires (pour information) :**

Les quatre socles retenus pour le plan local sont :

- le taux d'absentéisme pour maladie
- le nombre d'accidents de services (dont trajet) ayant été reconnu (avec et/ou sans arrêt de travail)
- emplois non pourvus
- nombre de réunions par services.

Ces 4 socles complètent les six indicateurs socles retenus au niveau national.

#### **6) Questions diverses :**

- Mise en place de MEDOC WEB et connexion ENSAP. Sachez que les bulletins de salaire sont à la disposition des agents auprès du service RH mais ne seront plus distribués (documents accessibles pendant toute la carrière et jusqu'à 5 ans après la retraite sur ENSAP).

\*\*\*\*\*

Vos représentants **F.O.** - DGFIP :

- Angélique DESPONTS, titulaire, SIE Le Mans Sud-Ouest, tél : 02 43 83 85 67
- Jean-Yves PERDRIAU, titulaire, PCE Le Mans, tél : 02 43 83 82 86

## Déclaration liminaire CTL du 23 mars 2018

Après la RGPP, la MAP, voici que nos nouveaux gouvernants viennent de nous inventer un nouveau concept : le Comité d'Action Publique dit CAP 2022.

Pas si nouveau toutefois car, l'objectif reste le même : réduire le rôle de l'État pour réduire la dépense publique. En revanche, jamais ni la RGPP ni la MAP n'ont posé l'abandon de missions comme postulat de base à la réflexion. C'est uniquement là que réside la nouveauté. Pour le reste, les remèdes sont toujours aussi éculés : diminuer le coût des fonctionnaires par tous les moyens : geler la valeur du point d'indice, allonger les carrières dont l'entretien professionnel est un outil, sacrifier la formation et surtout réduire leur nombre.

A la DGFIP, rien ne bouge : réduction du maillage territorial, du nombre d'agents, de leurs garanties, attaques sur les missions.

Ce CTL est une nouvelle occasion pour nos représentants de vous affirmer nos revendications et préserver ainsi nos missions dans la droite ligne des principes républicains.

**F.O.-DGFIP** ne fait pas de politique et défend les intérêts matériels et moraux de tous les agents des Finances Publiques.

Si nous réagissons ainsi c'est parce que ce projet préfigure la disparition de notre administration alors que nous avons largement fait la preuve de nos capacités d'adaptation à un monde en perpétuelle évolution.

Nous ne sommes pas des indiens nostalgiques de la plume d'oie, bien au contraire.

D'autres projets sont possibles tout aussi modernes mais porteurs de progrès social. C'est dans cet esprit que **43,08 %** de grévistes se sont associés à cette idée. **C'est le plus gros pourcentage depuis 2012. Merci à eux !**

Einstein disait : « la folie c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent. »